

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le trente-et-un mai à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14/05/2024

Finances

- Souscription d'emprunts auprès du Crédit Agricole Normandie sur le budget principal pour un montant total de 479 000€

Informations diverses :

Questions diverses

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,
M. VANDERMEERSCH Aldric,
Mme BROUTE Karine,
M. DUPRE Samuel,

CONSEILLERS :

M. DELAUNE Valentin,
M. LAINNE Jean-Baptiste,
Mme LEMONNIER Valérie,
M. PASCAL Régis.

Absents excusés : M. MANGIN Jérôme, Mme COQUELLE Peggy, Mme HATTON Amélie.

Procurations : M. MANGIN Jérôme à Mme DHERVILLEZ Pascale,
Mme COQUELLE Peggy à Mme BROUTE Karine,
Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.
Mme Karine BROUTE a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

L'approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2024 est reportée au prochain conseil considérant l'absence de transmission du procès-verbal avant la présente séance.

➤ SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS AUPRES DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SUR LE BUDGET PRINCIPAL POUR UN MONTANT TOTAL DE 394 000€ (DELIB n°01/31-05-2024)

M. le Maire laisse la parole à Mme DHERVILLEZ, première adjointe en charge des finances pour ce dossier. Elle rappelle à l'assemblée le vote du budget principal par l'assemblée en sa séance du 08 avril 2024. En section d'investissement, le budget principal prévoyait une ligne d'emprunt permettant divers projets d'investissement (acquisition foncière, prêt travaux, prêt d'attente pour la TVA), considérant la capacité d'autofinancement de la collectivité comme insuffisante.

Quatre organismes bancaires ont été consultés. Au vu de l'instabilité des taux d'intérêts, les offres transmises ont une courte durée de validité.

Banque	Type de prêt	Conditions	Taux	Périodicité	Frais de dossier
Crédit Agricole	Court terme <i>Acquisition foncière</i>	335 000€ 2 ans	3,75%	Trimestriel	200€
	Moyen terme <i>Travaux</i>	85 000€ 10 ans	3,83 %	Trimestriel	100€
	Court terme <i>Relais TVA</i>	59 000€ 2 ans	3,75%	Trimestriel	80€
Caisse d'Épargne	Prêt relais à taux fixe <i>Acquisition et TVA</i>	394 000€ 2 ans	3,81%	Trimestriel	Exonération

* Le crédit mutuel et La Banque Postale ont été sollicitées mais n'ont pas souhaité transmettre d'offres.

Elle indique que, considérant une baisse des taux actuellement mais des taux d'intérêts toujours hauts et instables, il s'agit d'évaluer les besoins les plus urgents, à savoir l'acquisition de la propriété CHAPELLE (la promesse de vente étant signée) ainsi que le prêt relais pour la récupération du FCTVA.

L'offre la mieux disant est proposée par le Crédit Agricole. Cette offre est proposée à l'assemblée selon les conditions suivantes :

Montant du 1^{er} contrat de prêt : 335 000€

- Taux : 3,75%
- Durée : 2 ans (*court terme, préfinancement en attente de la vente du bien*)
- Périodicité des intérêts : trimestriel
- Avec paiement du capital in fine
- Frais de dossier : 200€

Montant du 2^e contrat de prêt : 59 000€

- Taux : 3,75%
- Durée : 2 ans (*court terme, préfinancement FCTVA*)
- Périodicité des intérêts : trimestriel
- Avec paiement du capital in fine
- Frais de dossier : 80€

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Normandie, 2 emprunts d'un montant total de 394 000€,

APPROUVE les caractéristiques des emprunts visées ci-dessus,

PREND L'ENGAGEMENT, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget principal les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

PREND L'ENGAGEMENT pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

PREND L'ENGAGEMENT de rembourser les emprunts à court terme dès la vente du bien et de la récupération de la TVA, ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement aux contrats,

AUTORISE M. le Maire et sa première adjointe à signer les contrats de prêt, la ou les demande(s) de réalisation des fonds ainsi que tous les documents relatifs à ces contrats. Ils sont habilités à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoivent tous pouvoirs à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Aldric VANDERMEERSCH	
Karine BROUTE	
Samuel DUPRE	
Valentin DELAUNE	
Jean-Baptiste LAINNE	
Valérie LEMONNIER	
Régis PASCAL	